



## Démolition grange pour construire une extension d'habitation

-----  
Par 010450

Bonjour à toutes et tous,

Est-il autorisé de construire une extension d'habitation de 209 m<sup>2</sup> en zone d'Agriculture ?

Je vous remercie.

010450.

-----  
Par Al Bundy

Bonjour,

Vous devez consulter le règlement du PLU de votre commune/intercommunalité pour savoir ce qui est autorisé et interdit en zone A.

Vous pouvez aussi consulter le service urbanisme.

-----  
Par 010450

Il semblerait que cette extension soit construite sur une grange démolie  
L'affiche indique :  
"Démolition d'une grange et extension de l'habitation"

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est un affichage du permis de construire ? Dans ce cas vous pouvez le consulter à la mairie.

-----  
Par Al Bundy

De quelle affiche s'agit-il ?

Il serait bon de préciser votre question et son contexte.  
S'agit-il de votre projet ? Ou bien de contester le projet d'un tiers ?